

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
03/02/2020

L'an deux mille vingt, le 3 février 2020 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Date de convocation :
29/01/2020

PRESENTS : PETITJEAN P; BAUD J-B ; BERNARDIN D ; DAVID F; DECOTE Y; LAGALICÉ C ; MEUGIN O ; OGIER H; PICHON JC; VALENTIN L.

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9
Absents : 1
Excusés : 1

EXCUSES : FASSET G (CD39); HUDRY JL;

SECRETARE DE SEANCE : Henri Ogier

20-04

Objet : Délibération Rapport d'orientations budgétaires 2020

Rappel de la réglementation en vigueur

La loi ATR – Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 rend obligatoire la tenue d'un Rapport d'Orientations Budgétaires - ROB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif pour les communes de +3500 habitants.

La loi NOTRé – Nouvelle Organisation Territoriale de la République – du 7 août 2015 institue la tenue d'un vote formel à l'issue du ROB, et non plus une simple prise d'acte.

Préambule

Le budget primitif 2020 sera proposé au vote du comité syndical le 17 février prochain.

Le président invite le comité syndical à examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2020.

Le président rappelle que le ROB vise à éclairer le vote des élus sur le budget du syndicat et à leur apporter en temps utile les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Contexte

L'année 2019 écoulée a constitué une année de transition entre la fin de la programmation 2015-2018 et la construction du nouveau programme GEMAPI.

Elle s'inscrivait dans la continuité des prévisions pluriannuelles établies sur les préalables suivants : des cotisations stables et la mobilisation des financements publics sur la programmation opérationnelle. Le niveau d'engagements a été au-delà du programme prévisionnel avec la réalisation de la première phase de travaux pour la réfection de la digue de Champdivers.

En 2019, l'organisation opérationnelle du syndicat s'est appuyée sur des moyens constants.

L'exercice budgétaire 2019, a permis de dégager de l'excédent de fonctionnement, et d'investissement.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA**

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le 03/02/2020

ID : 039-200008365-20200203-D20_04-DE



Objectifs

2020 constitue une année charnière pour le syndicat. Dans la continuité des démarches engagées depuis 2017 pour faire évoluer les missions du syndicat dans le contexte de la GEMAPI, les étapes franchies en 2019 en matière de concertation avec les adhérents actuels et les communautés de communes de Jura Nord et de Cœur du Jura, permettent aujourd'hui de fixer un objectif partagé sur un périmètre et des compétences élargies conformément aux évolutions statutaires effectives depuis le 1^{er} janvier 2020.

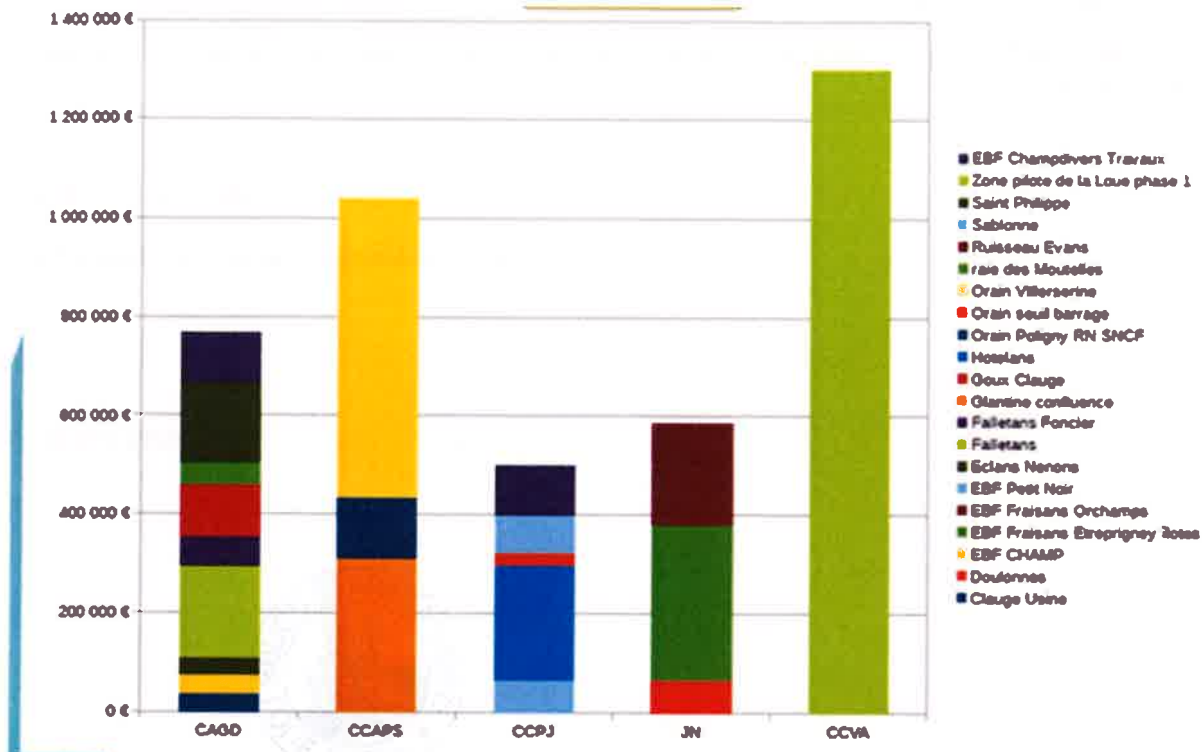
Dans ce contexte, le syndicat s'engage sur **une nouvelle programmation 2020-2024**.

Des moyens d'actions étendus du syndicat :

- Un nouveau périmètre composé du bassin versant du Doubs sur les 5 EPCI membres (CC Plaine Jurassienne, CC Val d'Amour, CC Jura Nord, CC Arbois Poligny Salins, CA Grand Dole) à l'exclusion du sous bassin versant de la rivière « La Furieuse » sur le territoire de la communauté de communes Arbois Poligny Salins.
- Le syndicat devient le gestionnaire unique des 84 km de digues présents sur son périmètre en cohérence avec les enjeux de gestion et de sécurité publique. Son action porte sur la gestion des ouvrages : entretien, surveillance, visites techniques approfondies, réparations, étude de danger... Il bénéficie pour ce faire de conventions avec les principaux propriétaires d'ouvrages : l'Etat et le Département, qui déterminent les conditions de compensation financière.
- Des compétences en sus de la GEMAPI : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation, ainsi que la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; la gestion des ouvrages de protection ne relevant d'aucune des classes définies au Code de l'Environnement ; l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques.
- Une convention de mise en disposition de l'équipe et des moyens de la CDEREN redéfinie pour répondre aux besoins nouveaux du syndicat pour la Gemapi.
- Des services renforcés (3.75 ETP) avec le recrutement d'un ingénieur, un apprenti et des services mutualisés mis à disposition.
- Des contributions des membres établies pour financer le fonctionnement du syndicat.
- Une participation du Département établie sur un principe de neutralité financière.
- Des financements de l'Agence de l'Eau en appui sur l'animation des projets.

		S2
	Charges de personnel	190 000,00 €
Lignes de dépenses FCT	Charges liées au personnel	34 000,00 €
	Charges non liées au personnel	270 000,00 €
	Charges facturées par le CD 39	185 000,00 €
	Dotations aux amortissements	50 000,00 €
	TOTAL dépenses FCT (A)	729 000,00 €
Contributions des membres du SMDL en FCT	Contribution CD 39	380 000,00 €
	Prestations Etat	42 000,00 €
	Participations des 5 EPCI membres	457 000,00 €
	CA Grand Dole (CAGD)	143 746,16 €
	CC Val d'Amour (CCVA)	85 115,95 €
	CC Jura Nord (CCJN)	35 113,56 €
	CC Plaine Jurassienne (CCPJ)	108 979,16 €
CC Cœur du Jura (CCCJ)	84 045,17 €	
	TOTAL recettes FCT (B)	879 000,00 €
	dont contribution des 5 EPCI INVST	150 000,00 €

Une capacité à exercer la compétence GEMAPI et à porter les objectifs opérationnels du Contrat de Rivière Doubs révisé et du Contrat Loue et ses affluents à venir :



Extrait Simulation Gemapi par KPMG présentée le 14.02.19

- ✓ Un montage budgétaire pour soutenir 4.2M€TTC de travaux en 5 ans.
- ✓ Des recettes pour 2.6M€ apportées par l'Agence de l'Eau :
 - Etudes et travaux Espace de Bon Fonctionnement 70%,
 - Etudes et travaux de restauration 50%,
 - Entretien (si approche globale) 30%.
- ✓ Une prévision financière établie sur un taux de réalisation à 75%.
- ✓ Un financement par l'emprunt sur la durée de la programmation (5 ans).

Des opérations contractualisées avec l'Agence de l'Eau déjà identifiées pour 2020 :

- Etude pour la restauration de l'espace de bon fonctionnement du Doubs à hauteur de Champdivers,
- Restauration de la continuité écologique sur la Clauge au niveau des ponts routiers à Goux,
- Restauration de la continuité piscicole de l'Orain à Poligny (ouvrages SNCF et RN 83),
- Restauration de la connexion amont de la Morte d'Hotelans à Longwy-sur-le-Doubs,
- Restauration du ruisseau d'Evans à Dampierre,
- Poursuite des études sur la zone pilote de la Loue,
- Programme d'études.

Les orientations budgétaires 2020 du syndicat s'inscrivent dans les prévisions présentées et validées par le syndicat lors des phases préparatoires aux modifications statutaires pour la GEMAPI.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA**

Conformément aux dispositions de l'article 9.3 des statuts du syndicat, un Plan Pluriannuel d'Investissement sera établi pour la préparation budgétaire 2020 et sera présenté au comité syndical avant le vote du budget primitif 2020.

Il est proposé au conseil syndical :

- D'APPROUVER le rapport d'orientations budgétaires tel que présenté en annexe de la présente délibération,

Pour extrait conforme,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,

Patrick PETITJEAN

